



# **Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**Réunion du Bureau de l'Union des Conseils économiques et  
sociaux et Institutions similaires francophones (UCESIF)**

**Mardi 2 mars 2021**

**Paris, France**

Seul le prononcé fait foi

Madame la présidente,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

La tenue de votre Bureau s'ouvre à un moment crucial pour la Francophonie. En effet, votre instance se tient à quelques mois, de la réunion des réseaux institutionnels de la Francophonie prévue en septembre.

Il se tient aussi quelques mois avant le prochain Sommet de la Francophonie qui se déroulera à Djerba en fin d'année.

C'est le moment d'apporter des propositions concrètes et un nouveau souffle politique à l'architecture institutionnelle de la Francophonie, comme nous y ont invités les chefs d'Etat et de gouvernement à Erevan.

Vous le savez, la nécessité de s'entourer de la société civile, engagée au service du développement du progrès humain est pour moi et l'ensemble de mes collègues de l'APF **une évidence**.

Être en lien constant avec la société civile permet aux élus de sortir des schémas de pensées politiques ou institutionnels traditionnels, il faut bien le dire, parfois trop étroits.

C'est pourquoi, depuis 2018, avec l'APF, je milite pour un engagement actif en faveur de l'interaction entre la société civile et les parlements. Il permettra de renforcer l'efficacité des institutions représentatives, la légitimité des gouvernements et des institutions internationales.

L'urgence face aux crises multiformes nous y oblige : crise sanitaire, crise économique, crise climatique mais aussi démocratique. Nous devons renforcer et donner un nouveau souffle à nos démocraties.

Nous sommes tous convaincus que l'ambition doit être à la hauteur des enjeux qui s'offrent à nous et l'évolution du rôle des parlements est essentielle

Il faut d'abord que nos parlements soient plus représentatifs de la société et se projettent dans un rôle plus moderne, en lien étroit avec la population et que nos actions soient plus visibles, lisibles mais aussi mesurables.

Nous avons donc besoin de la société civile organisée, souvent plus agile que nos institutions et sans doute plus imaginative, pour faire remonter les besoins et les aspirations des citoyens.

Les parlements doivent s'imposer comme des institutions clés pour réparer les fractures des nations **et** entre les nations, rétablir la confiance des sociétés civiles et donc des populations envers l'action publique ; mais pour cela, il nous faut s'appuyer sur la démocratie participative.

Les idées de co-construction législatives avec les citoyens est aujourd'hui d'actualité. Le numérique et les réseaux sociaux sont autant d'outils facilitateurs de ces évolutions. La finalité est de permettre à nos citoyens de mieux s'approprier la loi.

**C'est pourquoi, lors du dernier Bureau de l'APF, j'ai demandé à ce que nos sections membres se rapprochent des CESE de leur pays. Un travail est actuellement en cours avec votre Secrétaire général que je tiens à remercier.**

Nous, parlementaires, nous devons nous appuyer davantage sur vos travaux, vos études avant de voter la loi. Il devrait en être ainsi également pour l'APF dans l'espace francophone.

Le CESE, en lien avec les parlements, pourrait être aussi l'outil des conventions citoyennes que nous découvrons en France mais qui ont déjà été expérimentées dans d'autres pays francophones.

Et ainsi, l'UCESIF en lien avec l'APF, pourrait devenir le bras armé de la représentation des sociétés civiles et des citoyens. La démocratie participative, forte de l'engagement des citoyens, permettra de renforcer la démocratie représentative. C'est l'un avec l'autre que nous redonnerons des couleurs à nos démocraties.

Pour autant, il vous appartient de rassembler dans une même enceinte toutes les institutions du réseau institutionnel de la Francophonie.

**Et dans ce cadre ne serait-il pas opportun d'organiser, en amont de cette instance importante, des réunions d'échanges et de partages**

**d'expérience avec l'ensemble des institutions de ce réseau mais aussi avec la présidente de la conférence des OING pour définir des priorités communes.**

Et permettez-moi aussi une précision. Si l'APF milite en faveur de la diversité culturelle et du multilinguisme, que nous devons promouvoir aussi au sein de nos entreprises et parlements avec comme clé de voûte l'éducation, c'est qu'elle pose aussi les fondamentaux universels aux progrès humains.

Ainsi, si aujourd'hui, la nature de la structure institutionnelle de la Francophonie apparaît complexe parce qu'elle rassemble en son sein toutes les composantes de la politique et de la société, si elle ne peut pas être comparée aux organisations internationales interétatiques classiques, elle peut se révéler, demain, comme une forme de gouvernance innovante pour inventer une autre mondialisation, une mondialité chère à Edouard Glissant.

Encore faut-il que la stratégie politique soit partagée et déclinée à tous les acteurs de la Charte de la Francophonie, selon leur nature et spécificités. C'est pourquoi, la francophonie institutionnelle comme toutes les organisations internationales doit améliorer le fonctionnement de ses institutions, les adapter aux enjeux nouveaux, clarifier les responsabilités de chacun et **organiser la subsidiarité, non pas comme un alibi, mais comme un outil efficace à l'ambition politique.**

Au sein des institutions de la Francophonie ce sont encore les parlementaires qui réclament un nouveau modèle de gouvernance de la Francophonie **autour** de deux orientations :

- Asseoir la légitimité politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- Intégrer la société civile organisée dans ce nouveau modèle qu'il nous reste à construire.

**Ces nouvelles orientations tracent aussi un cap politique pour l'APF :** une ambition parlementaire plus politique, plus inclusive, plus influente autour d'objectifs mesurables pour répondre aux attentes de nos populations.

Le cadre stratégique de l'APF réaffirme ainsi le rôle politique des parlements pour une meilleure coordination des actions législatives dans l'ensemble de l'espace francophone.

Il invite et encourage le travail en transversalité de toutes nos instances, commissions et réseaux.

Parallèlement à cette ambition politique, l'APF, comme l'UCESIF s'est engagée collectivement dans la modernisation de ses statuts et du fonctionnement de son secrétariat général avec trois objectifs :

- Veiller à l'atteinte des objectifs fixés par notre cadre stratégique ;
- Rendre plus fluide, transversale et transparente l'action administrative ;
- Incarner la dimension politique et non partisane des valeurs de la Francophonie.

Mesdames et messieurs,

Nous avons, aujourd'hui, la délicate mais passionnante tâche d'engager collectivement des changements majeurs en matière de gouvernance de la Francophonie pour redéfinir le rôle de chacun et les objectifs de notre organisation recentrés sur son socle : la langue française et la coopération.

Ces changements nécessaires forgeront une identité institutionnelle plus affirmée pour faire entendre d'une seule voix le projet politique de cette communauté de nations. Plus lisible, plus visible et par conséquent plus influente.

Si comme Jean de La Fontaine dont nous célébrerons le 400ème anniversaire de la naissance à Château-Thierry, « Diversité est notre devise », l'universalité est notre horizon et vous pouvez compter sur ma détermination.

Vive l'APF !

Vive l'UCESIF !

Vive la Francophonie !

Je vous remercie. /